



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°621) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE DOLLY, A LA SARL
« SONOTEK », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-433
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de la SARL « SONOTEK Sarl » représentée par son gérant, Monsieur Cyril RENARD, domiciliée à La Jarrie, 17380 PUY DU LAC, d'organiser des répétitions de Caryn Trinca, dans la salle Dolly, les 21 et 29 octobre de 10 h à 12 h et les 22 et 28 octobre 2019 de 10 h à 13 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec la SARL « SONOTEK Sarl » représentée par son gérant, Monsieur Cyril RENARD, domiciliée à La Jarrie, 17380 PUY DU LAC, une convention de location de salle, pour un montant de 53 € TTC (cinquante-trois euros) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions de Caryn Trinca, dans la salle Dolly, les 21 et 29 octobre de 10 h à 12 h et les 22 et 28 octobre 2019 de 10 h à 13 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191112-lmc1H6786H1-AR Date de réception en Préfecture : 18/11/2019 Date de Publication : 18/11/2019
